

Ville de Fleury-les-Aubrais



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU LUNDI 27 JUIN 2022

Délibération n°2022_065

17) Convention de partenariat avec l'association Aventure au Bout du Monde

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept juin, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **20 juin 2022** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Benjamin DELAPORTE, M. Michel BOITIER, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Isabelle GUYARD, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, M. Sébastien VARAGNE, M. Zouhir MEDDAH, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, M. Maxime VITEUR, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Absent.e.s avec pouvoir :

Mme Nasera BRIK (donne pouvoir à Mme Christelle BRUN-ROMELARD), Mme Evelyne PIVERT (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), M. Alain LEFAUCHEUX (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), Mme Valérie PEREIRA (donne pouvoir à Mme Guylène BORGNE), Mme Sandra SPINACCIA (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), Mme Martine ROUET-DAVID (donne pouvoir à M. Hervé DUNOU), Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à Mme Isabelle MULLER)

Mme Karine PERCHERON remplit les fonctions de secrétaire.

| |
|-------------------------|
| Nombre de Conseillers : |
| En exercice : 35 |
| Présents : 28 |
| Votants : 35 |

Ville de Fleury-les-Aubrais

ACTION CULTURELLE

17) Convention de partenariat avec l'association Aventure au Bout du Monde

M. MARTIN, Adjoint, expose

Aventure au Bout du Monde (ABM) est une association nationale fondée à Paris en 1988 pour réunir des passionnés de voyages et d'aventures, partager les expériences et favoriser les échanges d'informations entre globe-trotteurs. L'association qui regroupe plus de 4000 adhérents prône le respect de l'autre, de sa culture, et de l'environnement. Elle est représentée en région par 20 antennes, dont celle d'Orléans créée en 1994 qui couvre le département du Loiret, voire au-delà.

L'objectif de l'association locale est de proposer différentes activités à l'ensemble de ses membres, parmi lesquelles des soirées de projections publiques en présence des réalisateurs, des sorties randonnées à pied ou à vélo, des ateliers (photo, montage vidéo, écriture, cuisine, etc.), des expos photos, un festival de films de voyage et d'aventure, etc.

Les 2 et 3 décembre 2022, se tiendra le festival annuel de ABM Orléans avec au programme des films de voyage, d'aventures et de découverte, des reportages, notamment sur le thème de l'environnement et de la biodiversité.

Tous les films sont présentés par leurs réalisateurs que le public pourra rencontrer. Ce festival favorise largement les rencontres et les échanges entre les auteurs, les voyageurs, les écrivains, les carnettistes, présents pour l'occasion.

Des séances scolaires sont organisées le vendredi 2 décembre. En parallèle, des actions (expositions, séances de dédicaces, ateliers) sont également menées avec d'autres services de la Ville (bibliothèque, maison de quartier, etc.).

ABM Orléans sollicite le soutien la Ville de Fleury-les-Aubrais pour l'organisation de cette manifestation, notamment par la mise à disposition des salles de La Passerelle, du personnel technique et administratif (billetterie).

Cet événement est inclus dans la plaquette de la prochaine saison de La Passerelle pour étoffer l'offre des conférences proposées au public, aux tarifs habituels. L'intégralité des recettes est reversée à l'association ABM Orléans. Ainsi, ce partenariat permet de favoriser le développement des publics.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture - Sports - Handisports - Evénements - Patrimoine historique du 1^{er} juin 2022,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve les termes de la convention de partenariat avec l'association ABM, établie pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juillet 2022.
- précise que cette convention pourra être reconduite tacitement chaque année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Ville de Fleury-les-Aubrais

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le : **28 JUIN 2022**

Publié/notifié le : **30 JUIN 2022**

Fleury-les-Aubrais le 28 juin 2022

Pour la Maire,

la Directrice générale des services

Florence FRESNAULT



Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>

5808 4111 21
5808 4111 01

